



Elodie Wary Lutherie
L'atelier qui bouge

CONTRAT DE LOCATION TEMPORAIRE

- VIOLON
- ALTO
- VIOLONCELLE
- CONTREBASSE

Je soussigné(e) :
 adresse :
 tel :
 mail :
 déclare louer à Élodie Wary, L'Encontre, 31510 Cier-de-Rivière, le matériel mentionné ci-dessous, et accepter les **conditions générales de location stipulées au verso**.

Instrument & accessoires :
 n° : Taille :
 État général de l'instrument :

Option : coussin (2€/mois) planchette (1€/mois) Tarif :
 (TTC)

Valeur totale déclarée à l'assureur : € , détail :

	violon			alto			violoncelle		
instrument	<input type="checkbox"/> 450 €	<input type="checkbox"/> 800 €	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> 480 €	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> 1200 €	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> €	
archet	<input type="checkbox"/> 80 €	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> 80 €	<input type="checkbox"/> 160 €	<input type="checkbox"/> €
étui	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> 80 €	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> €	housse	<input type="checkbox"/> €	
coussin	<input type="checkbox"/> 37 €	<input type="checkbox"/> 39 €	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> 37 €	<input type="checkbox"/> 39 €	<input type="checkbox"/> 41 €	planchette	<input type="checkbox"/> 24 €	<input type="checkbox"/> €

Pièce d'identité présentée n°
 Date de délivrance : Préfecture :

Fait à Cier-de-Rivière, le

Le locataire
(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le loueur

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1- Un dépôt de garantie par chèque est demandé correspondant à la valeur totale des équipements loués. Il ne sera encaissé qu'en cas de vol ou de non restitution des équipements à la résiliation du contrat.

2- Tout refus de prélèvement par votre banque entraînera des frais de pénalité d'un montant de 18€ et un paiement immédiat du montant dû.

Rappel : tout prélèvement doit être contrôlé sur votre compte, merci de signaler les éventuelles erreurs.

3- En cas de non paiement, le loueur se réserve le droit de mettre fin à la location et d'exiger la restitution des équipements par simple avis recommandé.

Pénalités de retard de paiement : 1,5 % par mois

4- Le montant de la location est susceptible d'être révisé en cours de contrat.

5- Il est formellement interdit de réparer, de régler ou de nettoyer l'instrument et son archet avec les produits vendus en droguerie ou tout autre magasin.

6- Les cordes et autres accessoires (hors option) sont à la charge du locataire. Celui-ci s'engage à prendre grand soin des équipements qui lui sont loués en parfait état ; aussi, tous les frais de remise en état constatés lors de la restitution seront à sa charge.

7- Le changement de taille en cours d'année est compris dans le cadre de la location (prière de prévoir un délai minimum de deux semaines pour l'obtention d'un nouvel instrument).

8- L'instrument et les accessoires doivent faire l'objet d'une assurance contractée par le locataire au plus tard 10 jours après la signature du contrat, à défaut de quoi la location sera résiliée de plein droit.

9- Le locataire se doit de régler au loueur le montant des sinistres advenus aux équipements loués dès lors que ces sinistres sont constatés pas le loueur.

10- Le loueur est seul compétent pour toute formalité et renseignements concernant la location.

11- La location est strictement personnelle et ne peut être transmise à un tiers. Le non-respect de cette clause entraîne la résiliation immédiate et de plein droit.

12- Ne jamais laisser son instrument sans surveillance. En cas de vol, le chèque de caution sera encaissé immédiatement.

13- En cas de litige, le seul tribunal compétent est celui choisi par le loueur.

14- Tout mois de location débuté est dû.

15- Résiliation : la résiliation prendra effet à la restitution des équipements, pour laquelle un rendez-vous doit être pris avec le loueur.

16- Minimum d'engagement : 3 mois



Elodie Wary Lutherie
L'atelier qui bouge

CONTRAT DE LOCATION TEMPORAIRE

- VIOLON
- ALTO
- VIOLONCELLE
- CONTREBASSE

Je soussigné(e) :
 adresse :
 tel :
 mail :
 déclare louer à Élodie Wary, L'Encontre, 31510 Cier-de-Rivière, le matériel mentionné ci-dessous, et accepter les **conditions générales de location stipulées au verso**.

Instrument & accessoires :
 n° : Taille :
 État général de l'instrument :

Option : coussin (2€/mois) planchette (1€/mois) Tarif :
 (TTC)

Valeur totale déclarée à l'assureur : € , détail :

	violon			alto			violoncelle		
instrument	<input type="checkbox"/> 450 €	<input type="checkbox"/> 800 €	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> 480 €	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> 1200 €	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> €	
archet	<input type="checkbox"/> 80 €	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> 80 €	<input type="checkbox"/> 160 €	<input type="checkbox"/> €
étui	<input type="checkbox"/> 60 €	<input type="checkbox"/> 100 €	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> 80 €	<input type="checkbox"/> 120 €	<input type="checkbox"/> €	housse	<input type="checkbox"/> €	
coussin	<input type="checkbox"/> 37 €	<input type="checkbox"/> 39 €	<input type="checkbox"/> €	<input type="checkbox"/> 37 €	<input type="checkbox"/> 39 €	<input type="checkbox"/> 41 €	planchette	<input type="checkbox"/> 24 €	<input type="checkbox"/> €

Pièce d'identité présentée n°
 Date de délivrance : Préfecture :

Fait à Cier-de-Rivière, le

Le locataire
(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Le loueur

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1- Un dépôt de garantie par chèque est demandé correspondant à la valeur totale des équipements loués. Il ne sera encaissé qu'en cas de vol ou de non restitution des équipements à la résiliation du contrat.

2- Tout refus de prélèvement par votre banque entraînera des frais de pénalité d'un montant de 18€ et un paiement immédiat du montant dû.

Rappel : tout prélèvement doit être contrôlé sur votre compte, merci de signaler les éventuelles erreurs.

3- En cas de non paiement, le loueur se réserve le droit de mettre fin à la location et d'exiger la restitution des équipements par simple avis recommandé.

Pénalités de retard de paiement : 1,5 % par mois

4- Le montant de la location est susceptible d'être révisé en cours de contrat.

5- Il est formellement interdit de réparer, de régler ou de nettoyer l'instrument et son archet avec les produits vendus en droguerie ou tout autre magasin.

6- Les cordes et autres accessoires (hors option) sont à la charge du locataire. Celui-ci s'engage à prendre grand soin des équipements qui lui sont loués en parfait état ; aussi, tous les frais de remise en état constatés lors de la restitution seront à sa charge.

7- Le changement de taille en cours d'année est compris dans le cadre de la location (prière de prévoir un délai minimum de deux semaines pour l'obtention d'un nouvel instrument).

8- L'instrument et les accessoires doivent faire l'objet d'une assurance contractée par le locataire au plus tard 10 jours après la signature du contrat, à défaut de quoi la location sera résiliée de plein droit.

9- Le locataire se doit de régler au loueur le montant des sinistres advenus aux équipements loués dès lors que ces sinistres sont constatés pas le loueur.

10- Le loueur est seul compétent pour toute formalité et renseignements concernant la location.

11- La location est strictement personnelle et ne peut être transmise à un tiers. Le non-respect de cette clause entraîne la résiliation immédiate et de plein droit.

12- Ne jamais laisser son instrument sans surveillance. En cas de vol, le chèque de caution sera encaissé immédiatement.

13- En cas de litige, le seul tribunal compétent est celui choisi par le loueur.

14- Tout mois de location débuté est dû.

15- Résiliation : la résiliation prendra effet à la restitution des équipements, pour laquelle un rendez-vous doit être pris avec le loueur.

16- Minimum d'engagement : 3 mois